

Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2006/2018B(BUD)	Procédure terminée
Budget 2007: autres sections		
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	PSE GRECH Louis	11/01/2006
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	PETI Pétitions	PSE DOBOLYI Alexandra	21/03/2006
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	PPE-DE SCHRÖDER Jürgen	25/01/2006
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	JURI Affaires juridiques	ALDE WALLIS Diana	23/02/2006
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		22/02/2006

INTA	Commerce international	25/01/2006
		PPE-DE ŠŤASTNÝ Peter
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunion	Date
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2767	30/11/2006
Affaires économiques et financières ECOFIN	2764	21/11/2006
Affaires générales	2743	17/07/2006
Affaires économiques et financières ECOFIN	2742	14/07/2006
Affaires économiques et financières ECOFIN	2716	14/03/2006

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia

Événements clés

14/03/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
14/06/2006	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2006)0531	Résumé
16/07/2006	Publication du projet de budget du Conseil	11675/2006	Résumé
26/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/10/2006	Vote en commission		Résumé
13/10/2006	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0356/2006	
24/10/2006	Débat en plénière		
26/10/2006	Résultat du vote au parlement		
26/10/2006	Décision du Parlement	T6-0452/2006	Résumé
30/11/2006	Adoption du projet du budget par le Conseil		
12/12/2006	Débat en plénière		
14/12/2006	Fin de la procédure au Parlement		
16/03/2007	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2006/2018B(BUD)
------------------------	-----------------

Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/33278

Portail de documentation

Document annexé à la procédure		SEC(2006)0558	02/05/2006	EC	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission		SEC(2006)0531	15/06/2006	EC	Résumé
Projet de budget du Conseil		11675/2006	17/07/2006	CSL	Résumé
Avis de la commission	LIBE	PE376.433	05/09/2006	EP	
Avis de la commission	PETI	PE376.335	13/09/2006	EP	
Avis de la commission	INTA	PE376.365	13/09/2006	EP	
Projet de rapport de la commission		PE378.811	29/09/2006	EP	
Avis de la commission	DEVE	PE376.788	03/10/2006	EP	
Amendements déposés en commission		PE378.843	05/10/2006	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0356/2006	13/10/2006	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0452/2006	26/10/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2006)5316-2	23/11/2006	EC	

Acte final

[Budget 2007/143](#)

[JO L 077 16.03.2007, p. 0001](#) Résumé

Budget 2007: autres sections

Le Conseil a adopté une série de conclusions qui serviront de base aux discussions menées avec le Parlement européen et la Commission en vue de la préparation du budget général de l'UE pour 2007.

Le Conseil souligne tout d'abord que la procédure budgétaire 2007 sera marquée par 2 éléments importants :

- les nouvelles perspectives financières 2007-2013,
- l'adhésion à l'UE de 2 pays (qui reste à confirmer).

L'avant-projet de budget (APB) pour 2007 doit tenir dûment compte de ces éléments.

Il réaffirme l'importance de maintenir un cadre assurant une discipline budgétaire globale et réitère sa volonté de faire que le budget 2007 prévoie les ressources nécessaires pour mener les différentes politiques de l'Union de manière efficace et effective, ce qui suppose l'application d'un niveau de rigueur budgétaire semblable à celui qui est appliqué par les États membres.

Le Conseil confirme que le prochain accord interinstitutionnel (All) sur la procédure budgétaire pour la période 2007-2013 constituera sa base pour l'établissement du budget de 2007. Il rappelle qu'il a toujours eu la volonté d'appliquer l'All dans tous ses aspects. Il attache une grande importance au respect des perspectives financières, qui exigent que les dépenses communautaires restent dans les limites fixées par ces dernières.

Il indique également que les crédits pour 2007 devraient refléter des besoins réels et clairement définis, et être compatibles avec les plafonds fixés dans les perspectives financières. Lors de l'établissement des crédits, il y a également lieu de tenir compte de la capacité d'absorption et de l'exécution passée. Il faut en outre réexaminer en profondeur l'ensemble des crédits pour chaque domaine d'action et, à cet égard, il réaffirme qu'il importe de pouvoir réaffecter les crédits afin de permettre à l'autorité budgétaire de procéder aux adaptations financières nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs.

En ce qui concerne les budgets des autres institutions de l'Union (autres que la Commission), le Conseil a rappelé qu'il accordait une très grande importance à l'efficacité institutionnelle lors de l'affectation des ressources administratives. Les retombées favorables en termes d'économies et de rationalisation de l'augmentation annuelle de la productivité et des économies d'échelle devraient également être prises en

considération pour fixer le niveau des dépenses administratives. L'objectif devrait consister à accroître considérablement l'efficacité, principalement en renforçant la coopération interinstitutionnelle et en développant les mesures ciblées, ainsi que par un redéploiement et une réorganisation des structures administratives des institutions de l'UE. Cela permettrait d'envoyer aux citoyens de l'UE un signal d'efficacité accrue.

Le Conseil invite les institutions à présenter, dans le cadre de la procédure budgétaire 2007, leurs plans d'évaluation et d'économies en matière de frais administratifs pour la période 2007-2013, et ce pour ce qui concerne l'ensemble des dépenses administratives.

Il rappelle enfin tout le prix qu'il attache au processus de recrutement dans le cadre de l'élargissement 2004, et au fait que les procédures de recrutement soient menées à bien sans retard.

Budget 2007: autres sections

Dans une lettre de la Commission européenne au Secrétaire général du Parlement européen, celle-ci indique que, conformément à l'article 272, paragraphe 9, du traité CE, le taux maximal d'augmentation des dépenses "non obligatoires" est fixé à :

- 3,4% pour le budget 2007 avec les 25 États membres actuels.
- 3,6% pour le budget 2007 avec les 25 États membres actuels et la Bulgarie.
- 4% pour le budget 2007 avec les 25 États membres actuels et la Roumanie.
- 4,2% pour le budget 2007 avec les 25 États membres actuels, la Bulgarie et la Roumanie.

Budget 2007: autres sections

OBJECTIF : présentation de l'avant-projet de budget (APB) 2007 pour les autres institutions de l'Union (budget « autres sections »).

CONTENU : La Commission a présenté un avant-projet de budget 2007 prenant en compte les montants des états provisionnels de toutes les autres institutions de l'Union (hors Section III ? Commission). Celui-ci comporte globalement les prévisions budgétaires suivantes : 3,270 milliards EUR pour les dépenses administratives de la Commission et 2,643 milliards EUR pour toutes les autres institutions (soit une augmentation globale pour la rubrique 5 de 6% par rapport à 2006).

Pour l'ensemble de la rubrique 5, le total des dépenses s'élève à un peu plus de 7 milliards EUR soit une augmentation de 399 mios EUR par rapport à 2006.

La marge laissée sous le plafond de cette rubrique est de 112,7 mios EUR dans l'APB de la Commission.

La proportion de la rubrique 5 dans l'APB 2007 s'établit comme suit :

- 46,7% pour la Commission (hors pensions), soit 3,27 milliards EUR;
- 37,7% : pour les autres institutions, soit 2,643 milliards EUR incluant :
 - § Parlement européen : 1,378 milliards EUR ;
 - § Conseil : 613 mios EUR ;
 - § Cour de Justice : 282,7 mios EUR ;
 - § Cour des Comptes : 122,5 mios EUR ;
 - § Comité économique et social : 115,9 mios EUR ;
 - § Comité des Régions : 69,4 mios EUR ;
 - § Médiateur européen : 8,3 mios EUR ;
 - § Contrôleur européen des données : 5 mios EUR.
- 13,7% : pour les dépenses de pensions, soit 960 mios EUR ;
- 1,9% : pour les dépenses relatives aux Écoles européennes, soit 130 mios EUR.

Total 7,002 milliards EUR pour l'ensemble de la rubrique 5.

À noter encore la demande de la Commission de 853 nouveaux postes : l'évolution des postes est largement déterminée par les besoins liés à l'élargissement. Globalement, cette demande représente une augmentation de 4% du personnel de la Commission.

Budget 2007: autres sections

Le Conseil a établi à la majorité qualifiée en 1^{ère} lecture le projet de budget des autres institutions de l'Union pour l'exercice 2007. Pour établir ce projet de budget, le Conseil s'est basé sur l'avant-projet de budget de la Commission ainsi que sur les débats issus de la réunion de concertation interinstitutionnelle du 14 juillet 2006 (lire aussi l'activité Conseil du 17 juillet 2006, sur le débat ayant entouré l'adoption du projet de budget par le Conseil en concertation avec le Parlement européen et la Commission).

Le projet de budget des autres institutions (hors Commission) se caractérise par les éléments suivants :

A. Généralités :

- fixation d'un niveau approprié de dépenses pour le budget administratif de chaque institution,

- application de réductions ciblées en limitant les augmentations demandées à 2% par rapport à 2006 pour certains types de dépenses, telles que les services informatiques, et en maintenant des baisses spécifiques pour telle ou telle autre ligne budgétaire en tenant compte des besoins réels;
- application d'un taux de réduction différencié pour les dépenses courantes liées à l'amélioration de productivité et à l'incidence de la coopération interinstitutionnelle (entre 1,5% et 2,5%, compte tenu de l'exécution en 2004 et 2005);
- augmentation de l'abattement forfaitaire standard sur les salaires pour la plupart des institutions, en tenant compte du taux actuel d'emplois vacants.

Pour ce qui est des recrutements liés à l'élargissement de 2004, le Conseil a approuvé une déclaration dans laquelle il prend acte avec préoccupation des informations fournies par les institutions selon lesquelles le processus de recrutement serait ralenti ainsi que le faible taux d'occupation des postes de direction intermédiaires. Il demande instamment aux institutions et à l'EPSO de tout mettre en œuvre pour assurer une poursuite rapide du recrutement afin que les postes accordés soient occupés dans les meilleurs délais. Il entend suivre de près le processus de recrutement en cours en demandant à chaque institution et à l'EPSO de lui transmettre chaque trimestre des informations sur l'état des recrutements liés à l'élargissement de 2004. Il invite également le Secrétaire général de chaque institution à présenter un rapport sur les progrès réalisés dans ce domaine avant la 2^{ème} lecture du budget 2007, en novembre 2006.

Par ailleurs, le Conseil a décidé d'accepter certains nouveaux postes demandés par les institutions pour les nouvelles tâches sur la base de besoins justifiés. Il entend également dégager un accord sur une politique de l'Autorité budgétaire de gel des postes devenus vacants en 2007 à la suite du départ à la retraite du titulaire (à l'exception des postes liés aux langues et des postes AD 13 à AD 16), en vue de leur suppression dans le budget 2008. Si une telle politique devait s'appliquer, quelque 200 postes pourraient disparaître (Conseil 24, Commission 170, Cour de justice 1, Cour des comptes 2 et Comité économique et social européen 3).

Dans le cadre de ce "programme d'amélioration de la productivité pour la période 2007-2013" le Conseil a fait une 2^{ème} déclaration au terme de laquelle il souligne l'importance de garantir une véritable amélioration de la productivité dans l'administration de l'UE tout au long de la nouvelle période du cadre financier. Il rappelle également qu'il faut veiller à ce que les estimations budgétaires des institutions se fondent sur des besoins réels, justifiés et démontrés. La productivité doit également être améliorée par le redéploiement et la réorganisation des structures administratives des institutions de l'UE ; des économies doivent être réalisées au niveau des effectifs, de la politique immobilière, des appels d'offres pour les équipements et les fournitures, ainsi que des investissements dans le domaine informatique.

Le Conseil invite les institutions à présenter, d'ici la fin de 2006, un aperçu global des éléments qui composent leurs bases de coûts actuelles, ainsi que leurs plans pour évaluer les améliorations possibles pour l'avenir.

B. Dépenses autorisées par le Conseil pour chaque institution (hors Commission) : pour chacune des institutions, le Conseil a établi les montants de dépenses, selon le canevas suivant :

- Section I : Parlement européen : 1,378 milliards EUR (même montant que dans l'APB en application du « Gentlemen's agreement » : augmentation de + 4,24% par rapport au budget 2006);
- Section II : Conseil : 593,53 mios EUR (+0,3% par rapport au budget 2006) ; abattement forfaitaire standard sur les salaires maintenu à 7%, comme proposé à l'APB ; taux de réduction sur les dépenses courantes liées à l'amélioration de la productivité et à l'incidence de la coopération interinstitutionnelle à 1,7% ; réductions ciblées de dépenses en matière informatique, au projet SÉSAME et à la réserve pour imprévus. En ce qui concerne le personnel, le Conseil a approuvé la création de 20 postes pour des nouvelles tâches et 37 postes pour l'élargissement. Il a approuvé les transformations demandées pour le déroulement des carrières et la transformation de 13 postes temporaires en postes permanents. Toutefois, il a rejeté la demande de 39 postes supplémentaires.
- Section IV : Cour de Justice : 267,59 mios EUR (+6,89% par rapport au budget 2006) ; abattement forfaitaire standard sur les salaires fixé à 4,5% ; taux de réduction sur les dépenses courantes liées à l'amélioration de la productivité fixé à 2,2% ; réductions ciblées de dépenses pour le mobilier et l'informatique. En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a approuvé la création de 8 postes pour de nouvelles tâches, 115 postes en vue de l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie et 2 postes pour la traduction vers l'irlandais. Il a accepté les transformations demandées pour le déroulement des carrières et a approuvé la suppression de 5 postes. Il a également accepté les crédits demandés pour l'emploi de 7 agents contractuels mais a rejeté tous les autres postes demandés.
- Section V : Cour des Comptes : 117,5 mios EUR (+3,8% par rapport au budget 2006) ; abattement forfaitaire sur les salaires fixé à 4,5% ; taux de réduction sur les dépenses courantes fixé à 2,5% ; réductions ciblées de dépenses pour l'informatique. En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a approuvé la création de 3 postes pour de nouvelles tâches et de 41 autres postes ainsi que les crédits pour l'emploi d'agents contractuels en vue de l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie. Il a approuvé les transformations demandées pour le déroulement des carrières ainsi que la suppression de 2 postes temporaires. Les autres postes demandés ont été rejetés.
- Section VI : Comité économique et social : 111,16 mios EUR (+2,95% par rapport au budget 2006) ; abattement forfaitaire standard sur les salaires fixé à 4% ; taux de réduction sur les dépenses courantes fixé à 2,3% ; réductions ciblées de dépenses en limitant l'augmentation à 2% par rapport à 2006 pour l'informatique et en appliquant une baisse spécifique aux autres dépenses immobilières. En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a approuvé la création de 2 postes pour de nouvelles tâches, de 11 postes pour l'élargissement de 2004 et de 6 postes en vue de l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie. Il a approuvé les transformations demandées pour le déroulement des carrières et a repoussé tous les autres postes demandés.
- Section VII : Comité des Régions : 66,52 mios EUR (+ 4,98% par rapport à 2006) ; abattement forfaitaire standard sur les salaires fixé à 5% ; taux de réduction sur les dépenses courantes fixé à 2,5% ; réductions ciblées de dépenses en limitant l'augmentation à 2% par rapport à 2006 pour l'informatique et en appliquant une baisse spécifique pour les dépenses relatives aux personnes liées à l'institution. En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a approuvé la création de 3 postes pour de nouvelles tâches. Il a accepté les transformations demandées pour le déroulement des carrières en rejetant tous les autres postes demandés.
- Section VIII-A : Médiateur européen : 8 mios EUR (+4,18% par rapport à 2006) ; taux de réduction sur les dépenses courantes fixé à 2,5% ; réductions ciblées en appliquant une baisse spécifique au séminaire biennal des médiateurs nationaux. En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a approuvé les transformations demandées pour le déroulement des carrières.
- Section VIII-B : Contrôleur européen des données : 4,8 mios EUR (+16% par rapport à l'APBR 3/2006) ; abattement forfaitaire standard sur les salaires fixé à 1,8% ; taux de réduction sur les dépenses courantes fixé à 2,5%. En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a approuvé la création de 3 postes pour de nouvelles tâches. Toutes les autres demandes de postes ont été rejetées.

La commission a adopté le rapport de Louis GRECH (PSE, MT) sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007 (Parlement européen, Conseil, Cour de justice, Cour des comptes, Comité économique et social, Comité des régions, Médiateur européen et Contrôleur européen de la protection des données).

Dans ses remarques générales, la commission indique convenir avec le Conseil que «la discipline budgétaire et les gains de productivité devraient constituer des principes essentiels pour l'ensemble des institutions», mais ne pas partager la position du Conseil sur une réduction tous azimuts, considérant que les demandes de crédits budgétaires doivent être évaluées au cas par cas. Favorable à la poursuite de la politique consistant à acheter des bureaux et des bâtiments, elle signale néanmoins que cette politique ne doit pas être adoptée «qu'afin d'acquérir des biens immobiliers».

Les députés européens signalent les problèmes auxquels se trouvent confrontées les institutions pour trouver du personnel doté de compétences professionnelles particulières, ainsi que la tendance à la hausse en matière de sous-traitance et de recrutement d'agents temporaires, en précisant qu'il serait «souhaitable» d'étudier la politique à suivre par les institutions dans ces domaines. Le rapport souligne également la nécessité de restructurer les services de traduction des institutions et, plus particulièrement, de revoir le nombre et la longueur des textes à traduire, en demandant aux institutions de présenter un rapport sur l'efficacité des services de traduction.

La commission considère par ailleurs que les institutions devraient fournir davantage d'informations sur la réalisation de leurs tâches essentielles pour justifier l'utilisation de leurs ressources financières, et se déclare déçue du manque d'engagement de certaines institutions en matière de redéploiement. Enfin, elle réitère ses précédentes demandes de coopération entre les institutions en vue de créer des synergies et de contribuer à des économies et à une plus grande efficacité.

- Section I - Parlement: le Bureau est invité à revoir le plafond auto-imposé de 20 % des dépenses administratives (rubrique 5) pour les années à venir, «en tenant compte de l'évolution et des besoins qu'elle entraînera en 2009 et au-delà». Rappelant que les coûts de l'existence de trois lieux de travail représentent environ 16 % du total des dépenses du Parlement, la commission demande un rapport sur le nombre de fonctionnaires dont la présence à Strasbourg est nécessaire pendant la période de session. Les députés européens réaffirment leur engagement à développer «une stratégie d'information efficace et conviviale» ayant pour objectif d'améliorer les relations entre le Parlement et les citoyens européens. Ils ont également décidé de créer deux nouvelles lignes budgétaires pour le centre des visiteurs et la TV sur Internet afin de renforcer la transparence et la responsabilité financière, ainsi que d'allouer des fonds supplémentaires pour le programme de visiteurs. Concernant les effectifs, le rapport indique qu'il importe de créer une structure organisationnelle allégée, principalement par la rationalisation des nouveaux postes, la définition d'objectifs prioritaires et la cessation des activités qui ne sont pas essentielles. S'agissant de la politique immobilière, la commission a décidé de maintenir les 50 millions d'euros dans la réserve de crédits provisionnels pour les bâtiments, afin de financer les investissements immobiliers du Parlement.

- Section IV - Cour de justice: la commission recommande la création de 115 postes permanents pour la Roumanie et la Bulgarie. Estimant que la création du nouveau Tribunal de la fonction publique aurait dû contribuer à réduire l'encombrement des autres tribunaux, elle prie la Cour de justice de présenter avant mars 2007 un rapport sur les incidences de ce nouveau Tribunal en termes de coûts immobiliers, de frais de personnel et autres dépenses.

- Section V - Cour des comptes: la commission recommande la création de 41 postes permanents pour la Roumanie et la Bulgarie et a décidé de rétablir les ressources que le Conseil a supprimées en matière de TI.

- Section VI - Comité économique et social européen: le CESE est invité à présenter un rapport annuel sur les incidences de l'activité de conseil qu'il exerce auprès du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Les députés européens ont également décidé d'approuver la création de six postes permanents pour la Roumanie et la Bulgarie et d'augmenter les crédits inscrits par le Conseil de 1,12 %, hors coût de l'élargissement.

- Section VII - Comité des régions: la commission a pris acte du fait qu'aucune création de postes n'a été demandée en vue de l'élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie et décidé d'augmenter les crédits inscrits par le Conseil de 2,53 %, hors coût de l'élargissement.

- Section VIII(A) - Médiateur: la commission a augmenté les crédits inscrits par le Conseil d'un montant de 150 000 EUR afin de compléter le crédit destiné à la traduction.- Section VIII(B) - Contrôleur européen de la protection des données: la commission demande que l'état prévisionnel soit plus précis, particulièrement en ce qui concerne le personnel et les nouveaux besoins. Afin de maintenir le rythme de développement de l'institution, les députés européens ont augmenté les crédits inscrits par le Conseil de 38,28 % (compte non tenu du budget rectificatif).

Budget 2007: autres sections

En adoptant le rapport de M. Louis GRECH (PSE, AT), le Parlement européen se rallie largement à la position de sa commission des budgets (se reporter au résumé du 12 octobre 2006) et approuve le budget des autres institutions en refusant les coupes sombres budgétaires opérées par le Conseil dans son projet de budget. Il rappelle tout d'abord que pour la 1^{ère} année d'application des nouvelles perspectives financières (2007-2013), le budget de l'administration communautaire a été fixé à 7,115 milliards EUR pour 2007 mais que suite à la décision du Conseil la marge laissée sous la rubrique « Administration » serait de quelque 285 Mios EUR (marge qu'il considère comme peu réaliste, prise dans son ensemble). Il décide dès lors de laisser une marge suffisante sous la rubrique 5 et préconise le rétablissement de 30,389 Mios EUR sur les quelque 48 Mios EUR de la réduction opérée par le Conseil sur le budget des autres institutions (hors Commission).

Globalement, le Parlement estime avec le Conseil qu'il faut appliquer le principe de discipline budgétaire à l'ensemble des institutions mais il considère que les réductions massives de budget doivent être analysées au « cas par cas ». Il attend des institutions qu'elles apportent une réelle valeur ajoutée aux citoyens dans le contexte d'une saine gestion financière et décide de limiter l'augmentation du budget de 2007 à 4,79%, hors coûts élargissement.

En ce qui concerne la politique immobilière des institutions, le Parlement demande que chacune d'entre elles présente pour chaque projet d'acquisition une indication des coûts connexes que l'acquisition entraînera à moyen terme. Il estime qu'une planification pluriannuelle des investissements serait également souhaitable et que, dans l'ensemble, la politique d'acquisition des bâtiments doit être poursuivie dans la mesure où cela permet de réaliser de sérieuses économies à long terme.

Le Parlement estime également qu'il faut mieux analyser la politique d'externalisation de certains services ou le recrutement d'employés

temporaires dans les institutions, sachant que cette pratique devient récurrente pour certains postes techniques. Dans la foulée, il engage fermement les institutions à mieux utiliser la pratique du redéploiement de postes et salue la décision du Conseil d'accepter tous les postes liés à l'élargissement. En revanche, le Parlement refuse catégoriquement la décision du Conseil d'augmenter la « réduction forfaitaire » des montants liés aux autres postes et de faire reposer cette réduction sur le pourcentage actuel de postes vacants.

Enfin, le Parlement engage les institutions à plus de coopération interinstitutionnelle, à une approche plus harmonisée de l'établissement de leur état prévisionnel respectif ainsi qu'à un net renforcement de l'information sur les activités des institutions afin de mieux étayer leurs demandes de ressources supplémentaires.

Parallèlement, le Parlement est revenu sur les demandes spécifiques de chacune des institutions concernées et a avalisé toutes les recommandations approuvées en commission au fond (se reporter au résumé du 12 octobre 2006). En revanche, plusieurs amendements ont été approuvés en Plénière concernant le budget spécifique du Parlement européen.

Budget PE : le Parlement rappelle tout d'abord que le projet de budget du PE se monte à 1,397 milliards EUR dans les crédits d'engagement et de paiement (soit +5,74% par rapport à 2006). Il invite le Bureau à revoir le plafond auto-imposé de 20% de la rubrique 5 pour les années à venir à la lumière de l'évolution du Parlement et de ses besoins d'ici à 2009. Il déplore que l'administration n'ait pas transmis à l'Autorité budgétaire les informations demandées relatives à la réduction des coûts dans "les secteurs caractérisés par des dépenses superflues liées à l'existence de 3 lieux de travail", rappelant au passage que les coûts de cette dispersion géographique représentent environ 16% du total des dépenses du Parlement. Dans la foulée, la Plénière invite l'administration à présenter un rapport sur le nombre de fonctionnaires dont la présence à Strasbourg est nécessaire pendant la période de session. En ce qui concerne la politique immobilière toujours, le Parlement n'a pas confirmé la mise en réserve de 19 Mios EUR supplémentaires (en plus des 50 Mios demandés dans l'état prévisionnel PE) pour les bâtiments, demandée par le Bureau, la jugeant peu réaliste. Il demande la rigueur maximale pour tout achat de bâtiment après l'exemple malheureux de Strasbourg (doutes sur les procédures d'achat de bâtiments auprès de la Ville de Strasbourg) et demande à nouveau la rédaction d'un rapport sur l'opportunité de créer une « autorité immobilière européenne » chargée de gérer les projets immobiliers des institutions.

Concernant la politique d'information et de communication, le Parlement réaffirme dans un amendement PPE-DE approuvé en Plénière qu'il devrait poursuivre ses efforts pour développer une stratégie d'information efficace et conviviale ayant pour objectif d'améliorer le contact avec les citoyens. Mais cela ne peut se faire que sur base d'un schéma global et après analyse de la valeur ajoutée de chaque outil d'information.

Le Parlement se réjouit de la création de 2 nouvelles lignes budgétaires pour le Centre de visiteurs et la télévision sur Internet et indique que les 6,7 Mios EUR affectés à télévision sur Internet du Parlement seront libérés de la réserve quand le prototype et le niveau de participation des groupes politiques seront présentés à la commission des Budgets du Parlement. Il réitère son appel à plus d'efficacité concernant la politique d'accueil des visiteurs et s'insurge contre la sous-utilisation chronique du budget y consacré (5 Mios EUR). À la faveur d'un amendement PPE-DE approuvé en Plénière, le Parlement ajoute que l'accueil des visiteurs devrait s'effectuer dans les meilleures conditions possibles en prévoyant un accès optimal dans le cadre du nouveau Centre désigné à cet effet, mais aussi d'un accès privilégié à l'hémicycle et aux salles de réunion. Parallèlement, le Parlement a approuvé une série de mesures décidées par le Bureau relatives à l'amélioration de l'information des citoyens et a confirmé l'initiative relative au « Forum des citoyens »

En ce qui concerne l'élargissement, le Parlement a décidé de confirmer le montant de 48 Mios EUR alloués pour couvrir les nouveaux besoins en personnel et les dépenses collatérales et demande instamment à l'administration d'accélérer les mesures de recrutement.

Pour ce qui est de la question du multilinguisme, tout en acceptant qu'il s'agit là d'une priorité pour les citoyens, le Parlement rappelle que cette politique coûte un tiers du budget du Parlement : il faut donc impérativement mieux contrôler ce service. Dans l'attente, il a décidé d'approuver de nouveaux crédits pour la traduction en langue irlandaise (quelque 412.000 EUR pour 2007). Enfin, en ce qui concerne la question des assistants et des services aux députés, le Parlement se réjouit que les principaux objectifs de l'initiative « raising the game » aient été atteints mais il réitère sa demande d'un véritable statut pour les assistants des députés. À la lumière d'un amendement oral Verts/ALE approuvé en Plénière, le Parlement demande une meilleure association des autres commissions (autres que la commission des Budgets) à l'analyse de l'exécution budgétaire et se plaint à nouveau des « prestations externes » en matière de maintenance informatique.

Autres institutions : les autres recommandations du Parlement relatives au tableau des effectifs (y compris pour les autres institutions) ont toutes été confirmées en Plénière (voir résumé de la commission au fond)

Budget 2007: autres sections

OBJECTIF : arrêt définitif du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007.

ACTE LÉGISLATIF : 2007/143/CE, Euratom.

CONTENU : le budget de l'Union pour l'exercice 2007 est définitivement arrêté conformément à la procédure budgétaire clôturée le 14 décembre 2006 (voir résumé de la résolution du Parlement du 14/12/2006 de la fiche de procédure [BUD/2006/2018](#)).

Le budget 2007 est le 1^{er} à relever du nouveau cadre financier pluriannuel, qui couvrira la période allant jusqu'en 2013 ; il est aussi le 1^{er} budget de l'Union élargie à 27 États membres. Il prendra en charge une nouvelle génération de programmes axés sur les priorités clés de l'Union, notamment la croissance durable et l'emploi.

Le budget pour 2007 s'élève à 126,5 milliards EUR en crédits d'engagement, ce qui représente 1,08% du RNB communautaire, soit une hausse de 5% par rapport au budget de 2006.

Les crédits de paiement s'établissent à 115,5 milliards EUR, ou à 0,99% du RNB, ce qui constitue une augmentation de 7,6% par rapport à 2006.

La priorité de l'Union européenne pour le budget 2007 sera celle de la croissance et de l'emploi, en ligne avec la stratégie de Lisbonne.

Budget des autres institutions la rubrique « administration » du budget comportant l'ensemble des dépenses des institutions de l'Union représente quelque 5,5% du budget total de l'UE et concentre pratiquement 7 milliards EUR (en engagements et en paiements).

Sur l'ensemble de ces dépenses, le budget des autres institutions, soit :

- Parlement européen,
- Conseil,
- Cour de Justice,
- Cour des comptes,
- Comité économique et social européen,
- Comité des Régions,
- Médiateur européen,
- Contrôleur européen des données

représente 37,1% du total, soit 2.577.189.874 EUR.